



Le 28 février 2025

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 MARS 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer Madame/Monsieur à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **Lundi 10 mars 2025 à 20 heures 00 à la Maison de la Ruralité de Froidchapelle.**

ORDRE DU JOUR :

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure
2. 2.075.2. : – Déclaration de politique communale 2025 - 2030. Adoption.
3. 2.075.1.077.1 : - Conseil communal - règlement d'ordre intérieur. Arrêt.
4. 2.073.512.438 - PATRIMOINE FORESTIER - Vente publique par soumissions des produits forestiers résineux du 17 février 2025 – Résultat - Information
5. 2.075.089.7. - Titre honorifique - Bourgmestre honoraire - Willy Decuir
6. 2.077.3 – Marchés publics – Centrale d'achat du FOREM - Adhésion : décision – Convention : approbation.
7. 1.777.81 : - Programme Communal de Développement Rural – Approbation du rapport annuel 2024 sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement rural
8. 1.811.111.2 : PCDR - Etude et coordination sécurité-santé - Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt - Approbation des conditions et du mode de passation.
9. 1.824.508 – asbl « Bureau de Projet du Parc National Entre-Sambre-et-Meuse » – Assemblée générale et Organe d'Administration – représentants effectifs et suppléants – désignation.
10. 1.855.3.073.54 – Infrastructures sportives (vestiaires/buvette) – rue des Arzières, 9 à Froidchapelle - Convention d'occupation du 31/8/2010 – Avenant – Suspension temporaire de remboursement de la quote-part mensuelle.
11. 1.855.3.073.54 – asbl Jeunesse sportive froidchapelloise – terrain de football – convention d'occupation du 31/8/2010 – Avenant à la convention complémentaire n°1 "Eclairage des terrains de football" – Suspension temporaire de remboursement de la quote-part mensuelle.
12. 1.855.3.073.54 – asbl Jeunesse sportive froidchapelloise – terrain de football – convention d'occupation du 31/8/2010 – Avenant à la convention complémentaire n°2 "Aménagement d'un puits" – Suspension temporaire de remboursement de la quote-part mensuelle.
13. 2.073.511.2 Patrimoine Communal – Pont des Hamaides 11 -- Aliénation
14. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Logement Tremplin chée de Beaumont 113/1 -- Attribution
15. 2.073.511.1 Patrimoine Communal – Parc Résidentiel « Le Bosquet » 62 – Acquisition
16. 2.073.513.2 Patrimoine Communal – Terrain agricole rue de Martinsart – Location par Soumissions -- Décision

17. 2.073.511.1 Patrimoine Communal – Grand Place de Boussu-lez-Walcourt –
Acquisition -- Décision de principe

HUIS CLOS

Par ordonnance :

Le Directeur Général,

Stéphane DENIS



Le Bourgmestre,

Alain VANDROMME.

